



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 3 décembre 2019

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 décembre 2019, de 19 h 30 à 20h45 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Madame	Ghislaine Chamberland, conseillère
Monsieur	Alain Parent, conseiller
Madame	Josianne Sirois, conseillère
Monsieur	Guy Lapointe, conseiller

Sont absents : Madame Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur Benoit St-Jean, conseiller
Monsieur Gervais Darisse, maire

Le quorum est atteint.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Mme Ghislaine Chamberland, conseillère et mairesse suppléante présidera la réunion et souhaite la bienvenue aux contribuables et aux conseillers. Madame Nathalie Blais fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Ghislaine Chamberland fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 30 après le point 29 « *Acceptation d'une soumission de Guillaume Bouchard, service conseil* ».

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 5 novembre 2019

2019.12.3.210

RÉSOLUTION

Mme Ghislaine Chamberland, mairesse suppléante fait un résumé du procès-verbal du 5 novembre 2019.

Il est proposé par M. Alain Parent d'adopter le procès-verbal tel que déposé.

4. Adoption des comptes

2019.12.4.211.

RÉSOLUTION

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter les comptes suivants :

VOIR LISTE 2019-11-30 pour un montant total de 242 590.77\$

5. Programme d'aide financière en vertu du programme de mise aux normes des installations septiques / Règlement 198-1/ M. Marc Laplante.

2019.12.5.212. **RÉSOLUTION**

ATTENDU le règlement 198-1 adopté le 7 mai 2019 concernant la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU la demande de subvention de M. Marc Laplante;

ATTENDU QU'il répond à toutes les conditions requises au règlement ;

ATTENDU QUE le règlement autorise le remboursement maximal de 50 % des coûts admissibles et que ces coûts admissibles sont d'au moins de 5 000\$ pour le contribuable ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la subvention de 2 500 \$ à M. Marc Laplante puisqu'il répond à toutes les conditions requises par le règlement 198-1 du programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité. Ce montant sera prélevé du fonds administration tel que stipulé au règlement.

6. Ajustement des salaires 2020 des membres du conseil municipal

2019.12.6.213. **RÉSOLUTION**

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux permet à une municipalité d'adopter un règlement permettant d'ajuster annuellement le salaire des élus ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement # 95 qui permet cet ajustement ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par m. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE pour l'année 2020, le conseil ajuste les salaires de ses membres selon la variation 2019 de l'Indice des prix à la consommation de septembre 2019 qui est de 1.9 %, tel que publié par Statistiques Canada.

7. Ajustement des salaires 2020 des employés de la municipalité

2019.12.7.214. **RÉSOLUTION**

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster les salaires des employés municipaux en vertu des clauses contenues aux contrats de travail, s'il y a lieu ;

ATTENDU QU'il y a eu discussions avec les employés concernant leurs demandes salariales pour l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil ajuste les salaires des employés municipaux de 2% sauf M. Guy Vaillancourt qui augmente de 1\$ de l'heure en appréciation de son travail et son dévouement exceptionnel.

Le résultat des décisions salariales est classé en annexe.

8. Désignation des substituts à la MRC de Kamouraska pour 2020

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

2019.12.8.215.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les conseillers Mmes Suzanne Bossé et Ghislaine Chamberland, MM Benoit St-Jean, Guy Lapointe, Alain Parent et Josianne Sirois soient nommés maires suppléants pour l'année 2020.

QUE le maire suppléant de la municipalité de Saint-André soit et est désigné, par l'adoption de la présente, substitut de M. Le Maire de la municipalité de Saint-André à la MRC de Kamouraska.

9. Transport adapté Vas-Y : quote-part 2020

2019.11.9.216

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la municipalité désire prolonger pour 2020 l'entente avec *Transport adapté Vas-Y* (Rivière-du-Loup) compte tenu de l'utilisation qui en est faite par les usagers de Saint-André;

ATTENDU QUE le tarif proposé par l'entreprise pour 2020 est adéquat ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports exige une résolution de chaque municipalité qui utilise le Transport adapté Vas-Y inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-André :

- Confirme sa participation au transport adapté Vas-Y inc.;
- Désigne la MRC de Rivière-du-Loup comme étant l'organisme mandataire;
- Confirme l'adoption des prévisions budgétaires au montant de 511 259 \$;
- Confirme l'adoption de la tarification au montant de 3,25 \$ du déplacement;
- Confirme Transport Vas-Y inc. comme l'organisme délégué pour l'année 2020;
- Confirme l'acceptation du montant de 1 642\$ comme contribution financière 2020 basée sur une population de 682 habitants.

La présente résolution annule et remplace la résolution # 2019.11.29.207

10. Autorisation de payer les cotisations 2020 suivantes

2019.12.10.217.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le paiement des cotisations suivantes :

• ATR du Bas-St-Laurent	416,21 \$
• Fabrique Saint-André 2020 (feuille paroissial)	100 \$
• Comité du parc de la madone	500 \$
• FQM adhésion 2020	1 115,79 \$
• Gonet Azimut	1 628,05 \$
• PG Solutions 2020	4 443,79 \$
• Transport adapté Vas-Y 2020	1 642 \$

Pour un total de : 5 845,84\$

11. Octroi d'heures en communication au Depduvillage

2019.12.11.218. RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la municipalité dispose d'un solde de 72 heures non utilisées pour des fins de communication auprès de Promotion Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise 15 heures du solde restant à des fins de communication auprès de Promotion Kamouraska pour des communications au Depduvillage.

12. Affectation d'un montant de 25 078\$ au Fonds des élus et éolien

2019.12.12.219. RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un montant de 25 078\$ en 2019 en redevance éolien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal affecte un montant de 25 078\$ au Fonds des élus et éolien (# G.L. 59 13100-002).

13. Constat du non-respect des conditions d'un contrat avec Pavages réparation Francoeur inc.

2019.12.13.220. RÉSOLUTION

ATTENDU QU'une soumission par invitation a été demandée afin d'effectuer des travaux de pavage pour l'été 2019;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres et que le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire, par résolution (2019.08.6.143) soit Pavages réparation Francoeur inc. le 6 août 2019;

ATTENDU QUE le devis de soumission, au premier point de la page 3, exigeait dans « AUTRES CONDITIONS », que : *Tous les travaux faisant l'objet du présent contrat devront être complétés au plus tard le 31 octobre 2019* »

ATTENDU QUE l'entrepreneur a été contacté à plusieurs reprises afin de prévoir les travaux et celui-ci n'a pas donné suite aux demandes répétées et que les travaux n'ont pas été effectués avant le 31 octobre 2019, ni plus tard en novembre 2019;

ATTENDU QUE la garantie de soumission exigée et fournie au montant de 4 106.79\$ était valide pour toute la durée des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mette fin au contrat accordé le 6 août 2019 au motif de non-respect du délai pour l'exécution des travaux et conserve le montant de garantie de soumission au montant de 4 106,79\$;

14. Don pour les victimes du feu du 21 novembre 2019 à La Pocatière

2019.12.14.221. RÉSOLUTION

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser un montant de 100\$ au nom de Moisson Kamouraska afin de venir en aide aux victimes du feu du 21 novembre dernier à La Pocatière.

15. Dufresne Hébert Comeau avocat : offre de service pour 2020

2019.12.15.222.

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la firme d'avocat *Dufresne Hébert Comeau* offre à la municipalité un service de consultations juridiques pour un montant annuel de 400 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite renouveler l'entente pour 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Dufresne Hébert Comeau, avocats, au montant de 400\$ plus taxes pour l'année 2020.

16. Dépôt d'un extrait du registre des déclarations faites par les membres du conseil, en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 6)

La directrice générale dépose un extrait du registre qui mentionne qu'aucun don n'a été reçu par les élus pour l'année 2019.

17. Embauche d'un surveillant pour la saison de glace à la patinoire

2019.12.17.223.

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la parution d'un avis demandant un surveillant pour la saison de glace à la municipalité de Saint-André dans le journal Info Saint-André du 15 novembre dernier ;

ATTENDU QU'une seule personne a manifesté son intérêt soit M. Donald Darisse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Donald Darisse soit embauché comme surveillant pour l'ouverture et la fermeture de la patinoire pour l'hiver 2019-2020 à 20\$ par jour sur présentation d'une feuille de temps au bureau municipal. M. Darisse sera supervisé par M. Guy Vaillancourt, inspecteur municipal.

18. Municipalité alliée contre la violence conjugale

2019.12.18.224.

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière conjugale;

ATTENDU QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE proclamer Saint-André municipalité alliée contre la violence conjugale.

**19. Félicitations à Mme Nathalie Lemieux pour le titre
« Agricultrice de l'année 2019 »**

2019.12.19.225.

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le 12^e Gala de l'agricultrice se tenait le 9 novembre dernier au Club de golf les Saules de Rimouski;

ATTENDU QUE Mme Nathalie Lemieux y a été nommée agricultrice de l'année à cette occasion;

ATTENDU l'engagement communautaire de Mme Lemieux à Saint-André, mais aussi dans toute la région et cela, en plus de son implication à titre d'agricultrice et de mère de 2 enfants;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par m. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal félicite Nathalie Lemieux pour cet honneur et ses réalisations.

**20. Félicitations à Mme Émilie Labrosse et M. Daniel Lepage pour
le grand Triathlon Québec**

2019.12.20.226.

RÉSOLUTION

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité assujettie à une reddition de compte et redevable envers la population;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi vise notamment l'abolition des commissions scolaires et leur remplacement par des centres de services;

CONSIDÉRANT QUE les commissions scolaires et leurs élus sont des acteurs importants du développement communautaire, social, culturel et économique dans la région;

CONSIDÉRANT l'expertise des commissions scolaires et l'importance de leur rôle de proximité, permettant de tenir compte des particularités régionales et locales;

CONSIDÉRANT QUE la centralisation des décisions compromettrait gravement la qualité des services;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de gouvernance actuel assure une gestion de proximité qui garantit l'équité des services offerts sur notre territoire tout en respectant les besoins spécifiques de notre milieu;

CONSIDÉRANT l'importance de cette proximité entre les commissions scolaires, les écoles et la population pour répondre aux besoins de tous les élèves;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Saint-André demande au Gouvernement du Québec de sursoir à sa décision d'abolir les élections scolaires et les commissions scolaires pour procéder à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et du meilleur mode de gouvernance pour assurer la réussite scolaire;

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise à :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- Madame Marie-Ève Proulx, députée de la région;
- M. Alain Fortier, président de la Fédération des Commissions scolaires du Québec.

24. Achat de rosiers pour l'année 2020

2019.12.24.230. RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le conseil municipal désire stabiliser les pentes de l'aboiteau;

ATTENDU QUE les rosiers sont efficaces pour retenir les sols;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 250 rosiers au prix maximal de 5\$ chacun.

De plus, le conseil municipal exige de recevoir les rosiers en mai 2020. Après le 31 mai 2020, si la commande n'est pas livrée, elle sera annulée.

25. Appui financier au Depduvillage

2019.12.25.231 RÉSOLUTION

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU QUE le Depduvillage, coopérative de solidarité a ouvert ses portes en juin 2019;

ATTENDU QUE le montage financier prévu au Plan d'affaires prévoyait une aide financière de la Caisse du Centre de Kamouraska dans la première année d'opération, mais qu'une partie de cette aide a été décalée à la deuxième année d'opération, causant un déficit du fonds de roulement;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires, frais de démarrage, immobilisations et membership ont été respectés dans leur ensemble;

ATTENDU QUE les administrateurs de la coopérative ont fait le maximum pour optimiser les résultats de l'année se terminant au 31 octobre 2019, mais que le fonds de roulement reste toutefois déficitaire;

ATTENDU QUE certains administrateurs se sont engagés financièrement dans le projet;

ATTENDU QU' à compter du 1^{er} décembre 2019, le Depduvillage fonctionnera avec des bénévoles dans un horaire réduit pour répondre aux besoins de la population, ceci pour maintenir l'équilibre financier pendant la saison morte;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé une aide financière de 2 000 \$ (rés. 2018.01.9.7) pour l'étude de faisabilité et acquis une part sociale entreprise au montant de 4 000 \$ et a accordé un remboursement de 1 027\$ équivalent au montant de droit de mutation facturé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise une aide financière de 5 000 \$ pour soutenir le Depduvillage, portant l'engagement financier municipal depuis le début du projet à 11,000 \$, le conseil autorise ce montant dans le fonds des élus et éolien.

26. Demande d'aide financière à la Caisse du Centre de Kamouraska

2019.12.26.232.

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la municipalité supporte financièrement une partie des coûts du projet « Éveil des jeunes à l'apprentissage »;

ATTENDU QUE le montage financier prévoit des coûts de 3 300 \$ pour les dix mois de l'année scolaire débutant en septembre 2019 et se terminant en juin 2020;

ATTENDU QUE 2 800 \$ a été amassé à ce jour sur des besoins de 3 300 \$:

- Municipalité de Saint-André : 1 000\$;
- Programme de soutien à l'action bénévole : 500\$
(Mme Marie-Ève Proulx, députée de Côte du sud)
- Comité de la Famille de Saint-André : 500\$
- Fonds de développement des territoires (MRC) : 500\$
- COSMOS 300\$

ATTENDU QUE le manque à gagner s'élève à 500 \$ actuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal sollicite la Caisse du Centre de Kamouraska pour une aide ponctuelle de 500 \$ pour combler le manque à gagner du projet.

27. Autorisation pour la fabrication d'un support en aluminium pour la piscine et de quatre marches pour le véhicule incendie selon la soumission des Industries Desjardins

2019.12.27.233. RÉSOLUTION

ATTENDU la demande du service de sécurité incendie KamEst et la soumission des Industries Desjardins de Saint-André;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission des Industries Desjardins pour la fabrication d'un support en aluminium et de quatre marches pour le camion incendie au montant de 3 675 \$ plus taxes.

28. Factures à payer

2019.12.28.234. RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

- Entreprises Jacques Lajoie	626,20\$
- Garage N. Thiboutot	679,08\$
- Jean Morneau	96,01\$
- Mon Buro :	45,34\$

29. Questions diverses

Les conseillers donnent un résumé des différents comités.

Aucune information provenant de la MRC puisque M. le maire n'est pas présent

30. Offre de service pour effectuer l'étude préliminaire pour le pavage du rang Mississippi

2019.12.30.235. RÉSOLUTION

ATTENDU la demande faite à Guillaume Bouchard, service-conseil, pour effectuer l'étude préliminaire pour le pavage du rang Mississippi en 2020;

ATTENDU La soumission reçue au montant de 1 635\$ plus taxes incluant la pelle mécanique pour sondage de 3 heures, l'analyse granulométrique en laboratoire, l'indice de plasticité et limite de liquidité et 9 heures de travail au taux horaire de 80\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Guillaume Bouchard, service-conseil au montant de 1 635\$ plus taxes.

Les conseillers donnent un résumé des différents comités.

31. Correspondance

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

La lecture de la correspondance est faite et 2 résolutions supplémentaires

32. Campagne de financement/Piste de BMX régionale/Les lynx du Kamouraska de Saint-Joseph-de-Kamouraska

2019.12.32.236. RÉSOLUTION

ATTENDU la demande faite par le comité de piste de BMX régionale Les Lynx du Kamouraska;

ATTENDU la participation de jeunes de Saint-André;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise un montant de 100\$ afin de contribuer à la campagne de financement.

33. Cotisation annuelle 2019-2020/École des trois maisons

2019.12.33.237 RÉSOLUTION

ATTENDU la cotisation annuelle 2019-2020 de l'école de musique des trois maisons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise un montant de 20\$ afin d'assurer la continuité du service aux élèves de la MRC de Kamouraska.

34. Période de questions

Les contribuables présents posent des questions concernant le travail pour le responsable de la glace et certains des points de la réunion.

— ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

35. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Josianne Sirois que la séance soit levée à 20h45.

Mairesse suppléante

Secrétaire

Note :

« Je, Ghislaine Chamberland, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Mairesse suppléante